

MARS 2019-N°27

Édito

Je suis heureuse de vous adresser aujourd'hui la nouvelle version de La lettre de l'État dans l'Allier.

Cette publication a pour mission de vous présenter l'actualité des services de l'État.

Ponctuellement, cette lettre présentera des dossiers plus complets sur les différentes politiques publiques de l'État menées dans le département.

Des liens vous sont proposés vers différents sites internet et articles en ligne susceptibles de vous intéresser.

Ce mois-ci, le Grand débat national constitue le coeur de l'actualité. Vous trouverez également différents zooms sur les actions menées en faveur des victimes de violences conjugales, les élections à la chambre d'agriculture et des informations plus générales sur le Brexit et le prélevement à la

Bonne lecture!

source.

Marie-Françoise Lecaillon Préfète de l'Allier



À la une

L'ALLIER COMME PARTOUT EN FRANCE

LE PREMIER MINISTRE ET LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT EN CHARGE DE L'ORGANISATION DU GRAND DÉBAT, ÉTAIENT EN DÉPLACEMENT DANS L'ALLIER JEUDI 31 JANVIER.

Le maire de Lenax avait prévu de recevoir les habitants de son village pour le premier des quatre débats qu'il propose dans sa commune sur le thème de la transition écologique.

Pour entendre les questions de ses administrés, deux invités de dernière minute se sont associés au débat dans la salle socio-culturelle : Edouard Philippe, Premier ministre et Emmanuelle Wargon secrétaire d'État auprès du ministre d'État, Ministre de la transition écologique et solidaire. Arrivés peu après le début des discussions entre les habitants, ils ont écouté les questions et propositions des personnes présentes, avant de prendre la parole pour échanger avec les participants. À leurs côtés étaient également présentes les députées Bénédicte Peyrol et Laurence Vanceunebrock-Mialon ainsi que Marie-Françoise Lecaillon, préfète de l'Allier.



QUI PEUT ORGANISER ET PARTICIPER AU GRAND DÉBAT NATIONAL ?

Citoyens, élus et institutions, organisations à but lucratif ou non lucratif : le Gouvernement souhaite que le plus grand nombre participe et organise des débats. Chacun peut prendre l'initiative et permettre la discussion la plus large et la plus représentative possible. Tous les maires qui le souhaitent peuvent aussi contribuer en organisant, ou en facilitant l'organisation d'un ou plusieurs débats dans leur commune.

En bref

À FOND(S) JEUNES

La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de l'Allier souhaite promouvoir les actions envers les jeunes.

Pour cela, la DDCSPP a rejoint l'appel à projet « À fond(s) jeunes » porté par trois autres partenaires : le Conseil Départemental de l'Allier (CD 03), la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier (CAF 03) et la M.S.A. Auvergne. Ces quatre organismes travaillent ensemble pour permettre aux jeunes de trouver des conseils, un accompagnement et éventuellement des aides financières pour leurs projets. Plus d'infos ici

DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE



Les volets « formation des bénévoles » et « fonctionnement et innovation » du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) sont lancés. Le FDVA « formation des bénévoles» permet à la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de soutenir le développement de la vie associative.

Les actions de formation soutenues au titre du FDVA devront être en adéquation avec le projet associatif et tournées vers le développement des compétences des bénévoles.

Plus d'infos ici

À la une... suite

179 CAHIERS CITOYENS TRANSMIS

Les maires des communes ont été invités à clôturer leurs cahiers citoyens le 20 février dernier et à les transmettre à la préfecture qui centralise l'envoi à la Bibliothèque nationale de France (BNF).

Ainsi, 179 cahiers ont été centralisés à la préfecture de l'Allier, photocopiés puis transmis à la BNF.

La BNF est chargée de référencer, indexer et numériser le contenu et retranscrire les contributions dactylographiées. Ces données seront ensuite transmises pour analyse à un prestataire spécialisé dans le traitement de données de masse.



Quelques 3000 pages et 6kg de colis ont été envoyés à la Bibliothèque nationale de France.

LE GRAND DÉBAT CONTINUE

Chacun peut participer au grand débat jusqu'au 15 mars de plusieurs façons :

- participer à une réunion organisée dans le département. Pour connaître la liste des réunions, rendez-vous sur <u>www.granddebat.fr</u>, onglet « réunions locales »
- transmettre sa contribution par voie postale : Grand Débat National BP 70164 75326 PARIS cédex 07

UN STAND DE PROXIMITÉ À MOULINS

Pour permettre à ceux qui le souhaitent de donner leur avis sur les thématiques mises au débat, un stand de proximité sera installé à Moulins dans l'agence de La poste 40 place Jean Moulin.

Les animateurs de ce stand seront à votre disposition :

- jeudi 14 mars de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
- vendredi 15 mars de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Pour le département, une référente a été nommée pour répondre aux questions des organisateurs et servir de facilitateur : Véronique Wadel. Elle est joignable par téléphone au 04 70 48 30 32 ou par courriel : pref-granddebat@allier.gouv.fr.

En savoir plus sur le grand débat

Dans l'actualité

PERMETTRE AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES DE RESTER À LEUR DOMICILE

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES A ÉTÉ PROCLAMÉE GRANDE CAUSE NATIONALE. DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, LES DISPOSITIFS LÉGISLATIFS ONT RENFORCÉ LES OUTILS JURIDIQUES QUI PERMETTENT DE LUTTER PLUS EFFICACEMENT CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET DE PROTÉGER LES VICTIMES DE CES INFRACTIONS.

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES LA LOI VOUS PROTÈGE

Si le relogement des victimes est une priorité, aider les femmes qui le souhaitent à conserver leur logement et, par voie de conséquence, éloigner et reloger le conjoint violent est une mesure plus difficile à mettre en œuvre. Cela suppose en effet que l'auteur de l'infraction ait une autre possibilité de logement.

Pour permettre cette procédure, une convention relative à l'hébergement du conjoint violent placé sous contrôle judiciaire dans le cadre de poursuites pénales, a été signée à Montluçon le 30 janvier dernier.

Le même dispositif a également été mis en place à Vichy, en partenariat avec l'ANEF 63 et Allier habitat, avec la signature officielle de la convention le 18 février.

Cette mesure entre dans le cadre du plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, fruit d'une concertation entre les différents partenaires.

ZOOM SUR... —

UN PLAN D'ACTIONS LOCAL POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

En cohérence avec les orientations et priorités nationales, ce plan d'actions départemental a été signé en septembre 2018 par la préfète, les présidents des tribunaux de grande instance, le président du conseil départemental, les directeurs des centres hospitaliers et les responsables d'associations prenant en charge les victimes de violences conjugales.

Il comporte 35 actions. Les priorités pour 2019 sont les suivantes :

- consolider le parcours de sortie des femmes victimes et sensibiliser le grand public
- prendre en charge les auteurs de violence pour lutter contre la récidive
- améliorer la prise en charge des enfants co-victimes
- lutter contre le système prostitutionnel

Cliquez ici pour retrouver le contenu du plan départemental

En bref PRÉLÉVEMENT À LA SOURCE

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

L'IMPÔT S'ADAPTE

IMPOTS.GOUV.FR

À VOTRE VIE

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Il permet de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et leur imposition.

Pour celles et ceux qui connaissent des changements de situation financière et familiale, l'impôt s'adapte plus vite.
Pour accompagner ce changement, la direction départementale des finances publiques a organisé en 2018 de nombreuses réunions à destination des employeurs et des salariés.

Cliquez ici pour en savoir plus

L'INFO EN +

Après la mise en place du prélevement à la source au 1^{er} janvier, des permanences téléphoniques et physiques ont permis d'informer et conseiller particuliers et entreprises : environ 4 500 personnes ont été reçues au mois de janvier L'Allier compte 205 000 foyers fiscaux, dont 76 400 foyers imposables.

I A LETTRE DE L'ETAT DANS L'ALLIER

Agriculture

ÉLECTIONS À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

LES SERVICES DE LA PRÉFECTURE ONT ASSURÉ L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE. LES VOTES, REÇUS PAR VOIE PAPIER OU PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (NOUVEAUTÉ DE CE SCRUTION), ONT ÉTÉ DÉPOUILLÉS LE MERCREDI 6 FÉVRIER. LES 33 ÉLUS ONT ÉTÉ INSTALLÉS À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE LE 1^{ER} MARS PAR MADAME LA PRÉFÈTE.

Créée par la loi dans chaque département, la chambre d'agriculture est un établissement public investi d'une double mission:

- elle exerce une mission consultative auprès des pouvoirs publics,
- elle est chargée d'une mission d'intervention dans le secteur agricole. Ses activités s'inscrivent souvent dans une mission de service public.

Chaque chambre compte 33 élus au suffrage universel qui constituent l'assemblée plénière. Sont ainsi représentés, en collèges, les chefs d'exploitation, les propriétaires, les salariés de l'agriculture, les anciens exploitants, les groupements professionnels (Crédit agricole, coopératives et mutualité et les syndicats à vocation générale).

Cette représentation lui confère sa capacité à exercer son pouvoir consultatif.

En savoir plus sur la chambre d'agriculture de l'Allier



PRÉSIDENT

Patrice Bonnin

VICE-PRÉSIDENTS

Richard Moine Yannick Martinet Christine Lemaire Nicolas Bonnefous

ORDONNATEUR SUPPLÉANT

Jean-Michel Ferrier

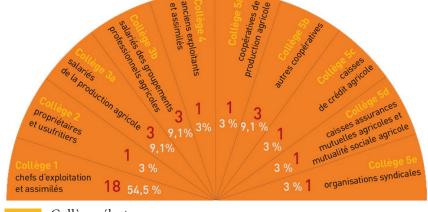
SECRÉTAIRE

Geoffrey Rivaux

SECRÉTAIRES-ADJOINTS

Stephen de Reilhac Anne-Laure Ducrocq Christophe Chatet Philippe Boyer Christophe Jardoux Jean-Marc Chamignon

Retrouvez la liste complète des élus ici



Collèges électoraux

Nombre d'élus

Proportion du nombre total d'élus

ZOOM SUR...

LE RÉSEAU DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

La chambre départementale d'agriculture constitue l'échelon de base. Il y a 84 chambres départementales et interdépartementales en métropole et 5 dans les départements d'outre-mer.

Ce sont les membres élus des différents collèges d'électeurs qui constituent l'assemblée plénière des chambres départementales. Ils élisent lors de la session d'installation au scrutin secret :

- le président qui est le représentant de l'exécutif,
- le bureau qui peut délibérer et rendre les avis de la chambre dans l'intervalle des sessions.

Cette élection doit intervenir dans le mois qui suit la proclamation des résultats, pour être en place début mars.

Actualité internationale



BREXIT: SE PRÉPARER AU CHANGEMENT

LE PREMIER MINISTRE A RÉUNI LE 17 JANVIER 2019 LES MINISTRES CONCERNÉS DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION À LA SORTIE DU ROYAUME-UNI DE L'UNION EUROPÉENNE. CETTE RÉUNION INTERVIENT APRÈS LE REJET DE L'ACCORD DE RETRAIT DU ROYAUME-UNI DE L'UNION EUROPÉENNE PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES LE 15 JANVIER 2019.

DEUX SCÉNARIOS DE SORTIE

À compter du 30 mars 2019, le Royaume-Uni deviendra un pays tiers. Le Royaume-Uni et l'Union européenne négocient actuellement les modalités de cette sortie. Deux principaux scénarios sont possibles.

SI L'ACCORD DE RETRAIT EST RATIFIÉ



Le droit de l'Union européenne cessera de s'appliquer au Royaume-Uni à partir du 1^{er} janvier 2021, c'est-à-dire après une période de transition de 21 mois. Cette période peut être étendue de un à deux ans.

SI L'ACCORD DE RETRAIT N'EST PAS RATIFIÉ



Il n'y aura pas de période de transition et le droit de l'Union européenne cessera de s'appliquer au Royaume-Uni à partir du 30 mars 2019. Il s'agit là du scénario du « no deal » ou de la « rupture brutale ».

La France, même si elle souhaite toujours éviter ce scenario, se prépare à une sortie du Royaume-Uni sans accord de retrait le 30 mars 2019. Ce changement aura par exemple des conséquences sur nos entreprises locales et exploitants agricoles exportant leurs productions en Angleterre, les Français installés en Angleterre et à l'inverse les ressortissants britanniques installés sur notre territoire.

Pour en savoir plus : www.brexit.gouv.fr

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

À L'APPROCHE DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES EN MAI 2019, LES MODALITÉS DE GESTION DES LISTES ÉLECTORALES ONT ÉVOLUÉ : LES DÉMARCHES D'INSCRIPTION DES ÉLECTEURS SONT SIMPLIFIÉES ET LA FIABILITÉ DES LISTES ÉLECTORALES AMÉLIORÉE.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les électeurs peuvent :

- s'inscrire au plus proche du scrutin, au lieu du 31 décembre de l'année précédente : pour les prochaines élections européennes du 26 mai 2019, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars.
- déposer leurs demandes d'inscription en ligne, sur les sites <u>www.demarches.interieur.gouv.fr</u> ou <u>www.</u> <u>service-public.fr</u>. Le dépôt au guichet de la commune ou la transmission des demandes d'inscription à la commune par courrier restent possibles.

Cette évolution est associée à la mise en place du répertoire électoral unique (REU) et permanent dont la tenue est confiée à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Cette évolution allège la charge des communes dans la

gestion des listes électorales. Les élections européennes du 26 mai 2019 seront les premières élections générales se déroulant avec des listes électorales extraites du REU.

En savoir plus ici



LA LETTRE DE L'ETAT DANS L'ALLIER PAGE 5



8 mars 2019

JOURNÉE DES DROITS DES FEMMES



À venir

» » VENDREDI 8 MARS

Journée des droits des femmes En savoir plus

» » DU 9 AU 25 MARS

Le printemps des poètes En savoir plus

» » MARDI 12 MARS

Arrivée du Paris-Nice Route de Lyon - Moulins En savoir plus

» » MERCREDI 13 MARS

Départ du Paris-Nice Vichy

En savoir plus

» » DU 18 AU 24 MARS

La semaine de l'industrie En savoir plus

» » DU 18 AU 24 MARS

La semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme En savoir plus

» » MARDI 19 MARS

Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie





Mise en page et rédaction Bureau de la communication - Préfecture de l'Allier pref-communication@allier.gouv.fr